

Chinon, le 22 septembre 2016

SEANCE N°1

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Lundi 19 septembre 2016
à 18h00

Présidence : Madame FERNANDES Provisure.

Secrétaire : Madame GRELET Claudine, Conseillère Principale d'éducation.

Membres absents excusés : Jean-Patrick Gille (excusé), Isabelle Pain (excusée), Christelle Lambert, Myriam Flori, Thomas Larrieu remplacé par Jean-Claude Péna, Jean-Pierre Gadler (excusé), Sylvie Suard, Lou-Ann Stacke, Mathieu Chichery (excusé), Théo Hubert(excusé), Maya De Vulpillières, Théo Albert(excusé).

Invité : Emmanuel Bretheau, personnel ATTEE.

Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres absents : 11

QUORUM : 16

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I - Conseil d'Administration	1	
II - Gestion financière et Administrative	5	
III - Structures		
IV - Postes budgétaires		
V - Projet d'établissement		
VI - Vie Scolaire		
VII - Formation continue		
VIII - Questions diverses	1	
TOTAL DES FEUILLETS	7	

La Présidente,

Isabelle FERNANDES

Transmis à Monsieur le Directeur Académique
Des Services de l'Education Nationale
en résidence à Tours, le 22 septembre 2016

Le Chef d'Etablissement

Isabelle FERNANDES

Le Secrétaire,

GRELET Claudine

Transmis à Madame le Recteur
Division de l'Action Éducative,
le 22 septembre 2016

Chinon, le 22 septembre 2016

SEANCE N°1

I – Conseil d'administration (1)	réservé à l'IA
Ordre du jour : <u>1 Conseil d'administration</u> ♦ Désignation du secrétaire de séance. ♦ Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 13 juin 2016. <u>2 Gestion administrative et financière</u> ♦ Contrats et conventions, ♦ Décisions budgétaires modificatives, ♦ Voyages et sorties scolaires pour l'année 2016-2017. ♦ Tarifs d'hébergement et de restauration 2017 pour information, ♦ Tarifs internes à l'établissement pour vote, ♦ Règlement intérieur de la commande publique, ♦ Règlement intérieur des frais de déplacement de séjour. <u>3 Questions Diverses</u> ♦ La sécurité de l'établissement scolaire, ♦ Point sur la restructuration Mme la proviseure ouvre la séance à 18h. - Désignation du secrétaire de séance : Mme Grelet claudine, Conseillère Principale d'éducation assure le secrétariat de la séance. - Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 13 juin 2016 : Le procès-verbal de la séance du lundi 13 juin 2016 est approuvé à l'unanimité. Votants : 19 Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0	

Chinon, le 22 septembre 2016

SEANCE N°1

II – Gestion financière et Administrative (1):

✓ Voyages et sorties scolaires :

Lors de la séance du 13 juin 2016, Mme la proviseure a présenté le programme prévisionnel des voyages et sorties pédagogiques. Aujourd'hui, M. le gestionnaire soumet au vote du conseil d'administration les modalités de financement de chaque voyage et sortie. Le financement est obligatoirement inscrit dans le budget de l'établissement. Il peut être constitué de la participation financière des familles (uniquement pour les sorties facultatives), les dons par des associations externes ou internes (Maison des lycéens...), les subventions, aides attribuées par la collectivité territoriale, apports d'entreprises privées s'ils ne sont pas assortis d'une obligation publicitaire, la participation de l'établissement. Équilibré en termes de recettes et de dépenses, le budget doit prévoir la prise en charge financière des accompagnateurs qui ne peut être financée par la participation des familles.

Les projets « Trans'Europe Centre » pour des départs de janvier à juin 2017 sont à transmettre pour le 21 septembre 2016. Une commission tripartite composée des membres du rectorat, de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et du conseil régional donne un avis sur le projet du séjour (conformité et contenu pédagogique). Si le projet du séjour obtient un avis favorable, il est proposé pour validation à la commission régionale le 21 novembre 2016. La subvention du conseil régional est calculée selon un barème par pays qui détermine le montant plafond du séjour. Elle est fixée à 92 % maximum du séjour, après déduction faite du forfait repas demandé aux familles qui s'élève à 70.00 € par élève quelle que soit la destination, excepté les séjours avec échange. Le financement des 8 % restants est recherché par l'établissement.

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente les budgets des différents voyages et sorties (cf : tableau récapitulatif joint).

Concernant la participation financière de la MDL aux voyages scolaires, Mme Grelet précise que la MDL aidera les familles, à jour de leur cotisation pour un montant de 50.00 €. Cette aide concerne les voyages en Angleterre, Castille, Italie et à Clermont-Ferrand. Les voyages Trans'Europe Centre pourront recevoir une aide de 500.00 € chacun, mais ils ne sont pas prioritaires car ils sont financés à 92 % par la Région. Cette aide dépendra du nombre de cotisants à la MDL.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter les budgets prévisionnels des voyages et sorties pédagogiques, d'adopter les participations demandées aux familles, d'autoriser le chef d'établissement à signer tout contrat ou convention en lien direct avec les voyages et sorties, d'autoriser le chef d'établissement à accepter tout don ou legs en lien direct avec les voyages et sorties, d'autoriser l'agent comptable à encaisser toute somme versée au titre des voyages et sorties scolaires.

Votants : 19 Exprimés : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ Actes ca Dém'Act

n°22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40- 2016/2017

✓ Tarifs d'hébergement et de restauration 2017 et tarifs spécifiques(pour information) :

Les lois de décentralisation ont confié à la collectivité de rattachement (la région pour les lycées) la détermination des tarifs et des règles de fonctionnement du service de restauration et d'hébergement des EPLE.

II – Gestion financière et Administrative (2):

La région Centre a mis en place une politique régionale relative aux tarifs de restauration et d'hébergement dans les lycées. Elle consiste à resserrer les écarts existants entre les différents tarifs des EPLE et à normaliser leur mode de calcul.

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente pour information la fiche des tarifs 2017 transmise par la Région.

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente également les autres tarifs relatifs aux prestations facturées par le lycée (cf fiche) pour l'année civile 2017 et demande l'autorisation au conseil d'administration pour l'agent comptable d'encaisser les recettes correspondantes.

Votants : 19 Exprimés : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 16 - 2016/2017**

✓ **Règlement intérieur de la commande publique :**

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente le règlement intérieur de la commande publique réactualisé au regard de la réforme du code des marchés publics. Il demande aux membres du conseil d'administration d'adopter ce règlement.

Votants : 19 Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 18-46 - 2016/2017**

✓ **Règlement intérieur de prise en charge et d'indemnisation des frais de missions :**

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente le règlement intérieur de prise en charge et d'indemnisation des frais de missions. Ce présent document rappelle le cadre réglementaire, définit le rôle de chacun des acteurs et le calcul des droits à indemnisation.

Il demande aux membres du conseil d'administration d'adopter ce règlement.

Votants : 19 Exprimés : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 20-45 - 2016/2017**

✓ **Admission en non-valeur :**

Mme la proviseure rappelle que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable. Elle concerne des créances contentieuses non recouvrables et décharge l'agent comptable de sa responsabilité pécuniaire. Elle a pour résultat d'apurer les prises en charge. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer favorablement à l'admission en non-valeur de deux créances de demi-pension impayée d'un montant de 7.37 €.

Votants : 19 Exprimés : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 19 - 2016/2017**

II – Gestion financière et Administrative (3):

✓ Don de mobilier scolaire :

M. Willefert gestionnaire agent-comptable demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir approuver le don de deux établis et quinze chaises hautes au collège Jean Zay de Chinon.

Mme Rainon demande s'il existe des sites officiels pour les échanges et les dons de matériel.

Mme Chichery demande s'il y a eu des repreneurs pour les tables à dessin. Mme La proviseure répond qu'elle lance l'information auprès des établissements scolaires mais elle précise également que ces tables ne sont pratiquement plus utilisées.

Votants : 19 Exprimés : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ Acte ca Dém'Act n° 33 - 2016/2017

✓ Conventions :

- Convention de mutualisation et de mise à disposition de crédits :

Cette convention entre l'État, ministère de l'intérieur et le lycée François Rabelais dénommé « Établissement mutualisateur », a pour objet l'organisation de l'opération « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » qui vise à soutenir des actions destinées à des parents d'élèves étrangers ou immigrés d'origine extracommunautaire. M. Willefert gestionnaire agent-comptable demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer cette convention.

Votants : 19 Exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ Acte ca Dém'Act n° 47 - 2016/2017

- Convention de mise à disposition d'œuvre artistique à titre gracieux :

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente cette convention de mise à disposition à titre gracieux d'une œuvre intitulée « sablier » du 1^{er} septembre 2016 au 1^{er} juillet 2017 entre M. Guérin, le propriétaire, la société Boussiquet de Chinon, le transporteur et le lycée François Rabelais de Chinon.

M. Willefert gestionnaire agent-comptable demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer cette convention.

Votants : 19 Exprimés : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ Acte ca Dém'Act n° 43 - 2016/2017

- Convention de mise à disposition d'œuvre artistique à titre gracieux :

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente cette convention de mise à disposition à titre gracieux d'une œuvre intitulée « Balance Roberval » du 1^{er} septembre 2016 au 1^{er} juillet 2017 entre M. Julianne, le propriétaire, la société Boussiquet de Chinon, le transporteur et le lycée François Rabelais de Chinon.

Mme Chichery interroge sur les frais d'assurance pour le prêt des œuvres.

M. Willefert précise que c'est prévu dans le cadre du contrat d'assurance avec la MAÏF.

Mme Billy demande s'il s'agit des mêmes œuvres d'art précédemment exposées au château de Chinon.

Chinon, le 22 septembre 2016

SEANCE N°1

II – Gestion financière et Administrative (4):

M. Willefert gestionnaire agent-comptable demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer cette convention.

Votants : 19 Exprimés : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 44 - 2016/2017**

- Convention de mise à disposition de locaux scolaires à titre gracieux :

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente cette convention de mise à disposition à titre gracieux de l'amphithéâtre et de 4 salles du lycée François Rabelais à la circonscription de Chinon pour assurer des formations les mercredis 23 novembre 2016, 30 novembre 2016, 11 janvier 2017, 25 janvier 2017 et 5 avril 2017 de 14h à 17h. Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Mme la Proviseure répond que ce sont les mêmes.

Votants : 19 Exprimés : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 15-1 - 2016/2017**

- Convention de prêt de matériel pédagogique :

La présente convention a pour objet la mise à disposition à titre gracieux durant l'année scolaire 2016/2017 d'une contrebasse électrique au lycée Paul-Louis Courier de Tours.

M. Willefert gestionnaire agent-comptable demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer cette convention.

Votants : 19 Exprimés : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 17 - 2016/2017**

- Convention d'occupation précaire :

Cette convention entre le Conseil Régional du Centre Val de Loire, le lycée François Rabelais à Chinon et Mme Leray, IEN 1^{er} degré de la circonscription de Chinon a pour objet la mise à disposition à compter du 1^{er} novembre 2016 au 31 août 2017 d'un studio de 25 M2 situé au 4^{ème} étage du bâtiment G au 65 rue du Faubourg Saint Jacques à Chinon dont la valeur locative est estimée par le service des domaines à 1 520.00 €/an.

M. Willefert gestionnaire agent-comptable demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer cette convention.

Votants : 19 Exprimés : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

✓ Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) :

- DBM pour information :

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente la DBM n°7 pour information relative à l'attribution ou à la restitution de ressources sous condition d'emploi pour un montant de 19 825.69 €. (cf document).

Mme La proviseure explique que la subvention pour les actions « bio » doit être rendue car elles n'ont pas pu être mise en place en l'absence d'un chef de cuisine l'an passé.

Concernant le projet « Radio », Mme Chichery demande si la mise en œuvre de ce projet se fait sur la base du volontariat des élèves.

Mme La Proviseure répond que les professeurs et les élèves désireux de participer seront les bienvenus. Elle précise que la radio émettra la semaine avant les vacances

Chinon, le 22 septembre 2016

SEANCE N°1

II – Gestion financière et Administrative (5):

de printemps, et qu'une première réunion est programmée le jeudi 6 octobre pour présenter le projet.

Mme Chichery demande des précisions sur les actions menées pour le jubilé.

Mme La proviseure indique , qu'entre autres, deux actions sont menées, l'une autour de l'œuvre d'Olivier Debré et l'autre autour de François Rabelais.

Mme Billy dit son mécontentement et le désagrément subi par les élèves lors de l'enlèvement du camion frigorifique. Cette opération qui s'est déroulé pendant le temps scolaire, aurait pu être dangereuse pour les personnels et les élèves circulant sur le parking car l'entreprise a procédé à la destruction. Mme Billy fait également remarquer que certains éléments du camion auraient pu être recyclés.

- DBM Pour vote :

M. Willefert gestionnaire agent comptable présente la DBM n°8 relative aux prélèvements sur fonds de roulement propres d'un montant de 14 407.37 € pour la réactualisation des licences Microsoft Office 2016, 4 000.00 €, la prise en charge d'admission en non-valeur, 7.37 €, la mise à jour du logiciel TurboSelf, 1 810.00 €, la maintenance, 4 790.00 €, pour une action pédagogique « Cinéma d'ailleurs », 3 000.00, pour des actions concernant le cinquantenaire du lycée, 800.00 €.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter cette DBM.

Votants : 19 Exprimés : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 21 - 2016/2017**

✓ Charte départementale pour le Forum de l'orientation 2017 :

Les vendredi 20 et samedi 21 janvier 2017 se tiendra à Tours le Forum de l'orientation « s'informer pour réussir ». Cette manifestation est soutenue par la Région Centre, Val de Loire et participe à aider les jeunes à construire progressivement leur projet et leur parcours d'études. L'organisation du Forum et ses objectifs s'inscrivent dans les priorités académiques et départementales en faveur du développement des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers, de l'égalité des chances et de l'égalité filles – garçons. Cette Charte propose à chaque établissement de contribuer à ces objectifs en faisant bénéficier les lycéens d'un forum qui présente en un même lieu l'ensemble des parcours d'études et de formation ainsi que les secteurs d'activités qui permettent au terme de parcours de formation initiale une insertion dans l'emploi.

Mme La proviseure précise que les élèves du niveau 1^{ère} se rendront à cette manifestation et que le lycée sera présent pour présenter les filières post-baccalauréat.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'approuver la Charte.

Votants : 19 Exprimés : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 42 - 2016/2017**

Chinon, le 22 septembre 2016

SEANCE N°1

III – Questions diverses (1) :

- **Point sur la restructuration :**

Mme la Proviseure indique aux membres du conseil d'administration que ce point est remis au prochain conseil d'administration car la réunion prévue le 8 septembre avec le chargé d'opérations a été reportée à une date ultérieure.

- **La sécurité de l'établissement scolaire :**

Mme la Proviseure énonce les mesures prises pour sécuriser l'établissement, fermeture et ouverture des grilles, entrée des élèves à horaires fixes avec présence d'un assistant d'éducation. Elle précise que les entrées de l'établissement sont équipées de caméras. Elle informe qu'une réunion concernant la sécurité aux abords du lycée est prévue le mercredi 5 octobre à 15h au lycée.

Mmes Chichery et Torossian responsables des fédérations de parents d'élèves expriment leur souhait de participer à cette réunion. Mme Torossian précise que des courriers ont déjà été envoyés à la mairie pour signaler les problèmes de sécurité, absence ou faiblesse de l'éclairage, la circulation et le stationnement des bus.

La séance est levée à 19h35.